



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 24 juin 2015

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 juin 2015
2. Echange de vues avec le Ministre des Finances concernant les récentes évolutions dans le dossier de la Grèce

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Michel Wolter, M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. David Wagner, M. Serge Urbany, députés (*observateurs*)
M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
M. Etienne Reuter, M. Raoul Wirtz, du Ministère des Finances
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Henri Kox, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 juin 2015

Faute de temps, ce point n'a pas pu être abordé.

2. Echange de vues avec le Ministre des Finances concernant les récentes évolutions dans le dossier de la Grèce

Suite aux dernières réunions tenues au niveau européen au sujet de la situation de la Grèce et en vue des prochaines réunions qui auront lieu ce jour-même (Eurogroupe) et le

lendemain (Conseil), Monsieur le ministre des Finances informe les membres de la Commission des derniers faits suivants :

- La Grèce doit rembourser le montant d'1,5 milliard d'euros au FMI à la fin de ce mois de juin. Au même instant, elle manque de liquidités, alors qu'elle nécessite 2 milliards d'euros pour faire face à ses obligations à court terme. Il est supposé que la Grèce aura besoin d'environ 15 milliards d'euros jusqu'à la fin de l'année 2015.
- La Grèce n'a pas touché d'aides officielles au cours des derniers 8-9 mois, mais la BCE a régulièrement accordé des crédits d'urgence aux banques grecques
- Le 20 février 2015, l'Eurogroupe avait validé l'extension de quatre mois de l'accord-cadre d'assistance financière pour la Grèce. Pendant les trois premiers mois de cette extension, la Grèce n'a pas soumis de liste de mesures préalables concrètes et quantifiées (prior actions). Le plan d'aide à la Grèce contient encore 7,2 milliards d'euros autorisés qui n'ont pas pu lui être versés en raison de l'absence de ces mesures.
- Même si les Etats membres accordent un nouveau délai à la Grèce pour lui permettre de débloquer les 7,2 milliards d'euros restants, il est évident que cette somme est insuffisante pour le moyen terme.
- Les crédateurs, c'est-à-dire les 18 Etats membres de la zone euro, ont fait preuve de bonne volonté au cours des derniers mois, puisqu'ils ont accepté un allègement de certaines conditions à remplir par la Grèce. Il est notamment fait allusion au solde primaire de 3% à atteindre initialement par la Grèce en 2015 et qui a été revu à 1% (ce solde est passé de 4% à 2% en 2016 et à 3% en 2017). Pour atteindre ce taux, la Grèce devrait réaliser un effort d'ajustement d'environ 2,5% de son PIB en 2015¹ (dont 1% par le biais de hausses de la TVA, 1% par une modification du système de pension et 0,5% par le biais de mesures diverses). En même temps et contrairement aux attentes sur lesquelles se basaient les exigences initiales, le taux de croissance de l'économie grecque est pratiquement nul en 2015.

En ce qui concerne la modification du système de pension grec, il est précisé qu'il n'est pas du tout demandé ou prévu par les trois institutions que les pensions les plus modestes soient encore revues à la baisse. Par contre, une action au niveau de l'âge de prépension est attendue, puisqu'à l'heure actuelle il est encore possible de partir en prépension à 52 ans en Grèce.

La Grèce propose de faire passer l'impôt sur les sociétés de 25 à 29%, de mettre en place une nouvelle taxe sur les biens de luxe et un nouvel impôt prélevé sur les sociétés dont le bénéfice excède les 500.000 euros.

- Il semble, à l'heure actuelle des négociations et sur base de ces actions, que les 18 Etats membres de la zone euro soient d'accord avec une prolongation du programme d'aide à court terme. La décision définitive dépendra cependant encore de la position de la Grèce qui pourrait essayer de lier un accord sur le programme actuel à celui d'une aide additionnelle future (par exemple, une restructuration de la dette ou la concession de nouvelles aides).
- Pour rappel, le Luxembourg a accordé environ 140 millions d'euros à la Grèce en prêts directs et apporté 381 millions d'euros de garanties par le biais de l'FESF (Fonds

¹ Pour comparaison, le Luxembourg prévoit de réaliser un tel effort d'ajustement d'environ 1% en 2015.

européen de stabilité financière). En cas de défaut de paiement de la part de la Grèce, le montant des prêts directs sera probablement directement exigible.

- La Grèce demande un « re-routing » vers l'Etat grec de certains montants détenus par le BCE ou dans l'ESM (European stability mechanism) à l'attention du système bancaire grec.
- L'Eurogroupe s'efforce d'aligner les trois institutions tout en sachant que le FMI doit respecter des règles précises, applicables à l'ensemble de ses débiteurs.
- Se pose finalement la question de la possibilité d'une reprise indispensable de l'économie grecque dans un contexte d'augmentation d'impôts et de taxes.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Il est certain que le programme d'aide actuel devra être prolongé pour que les 7,2 milliards d'euros disponibles restent accessibles pour la Grèce. Cette prolongation sera conditionnée à la réalisation de mesures préalables à mettre en place par voie législative, réglementaire ou autre.
- Il n'est pas tout à fait clair si et quels parlements nationaux de la zone euro devront être consultés et/ou donner leur accord pour qu'une prolongation du programme d'aide actuel puisse devenir effective. Se posent alors des questions de délais.
- Le ministre des Finances ne dispose ni de chiffres relatifs aux privatisations prévues par le gouvernement grec, ni d'explications détaillées concernant les actions qui devront être entreprises par la Grèce au niveau de son système de pension (à part celles fournies ci-dessus).
- Une décote de la dette grecque n'est pas en discussion à l'heure actuelle.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Eugène Berger